

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2018

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

ÉPREUVE DU JEUDI 21 JUIN 2018

SÉRIE : ES

Spécialité

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures + 1 heure – COEFFICIENT : 7 + 2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation, s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Pour l'enseignement de spécialité, le candidat traitera au choix l'un des deux sujets de la spécialité pour laquelle il est inscrit :

- Sciences sociales et politiques, pages numérotées de 11/15 à 13/15.
- Économie approfondie, pages numérotées de 14/15 à 15/15.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte trois documents.

Le salaire résulte-t-il uniquement de la confrontation de l'offre et de la demande sur le marché du travail ?

DOCUMENT 1

Les thèmes de négociation en 2015 parmi les accords signés par des délégués syndicaux ou salariés mandatés

	2015 (données provisoires)	
	Nombre d'accords	% de textes abordant chaque thème ³
Total des accords	31 449	
Salaires et primes	11 853	38 %
Temps de travail	7 424	24 %
Emploi	3 348	11 %
Égalité professionnelle	3 788	12 %
Prévoyance collective, complémentaire santé, retraite supplémentaire	2 554	8 %
Droit syndical, institutions représentatives du personnel, expression des salariés	2 806	9 %
Conditions de travail	833	3 %
Formation professionnelle	447	1 %
Classification ¹	416	1 %
Participation, intéressement, épargne salariale ²	5 886	19 %

Source : d'après Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, DARES, 2016.

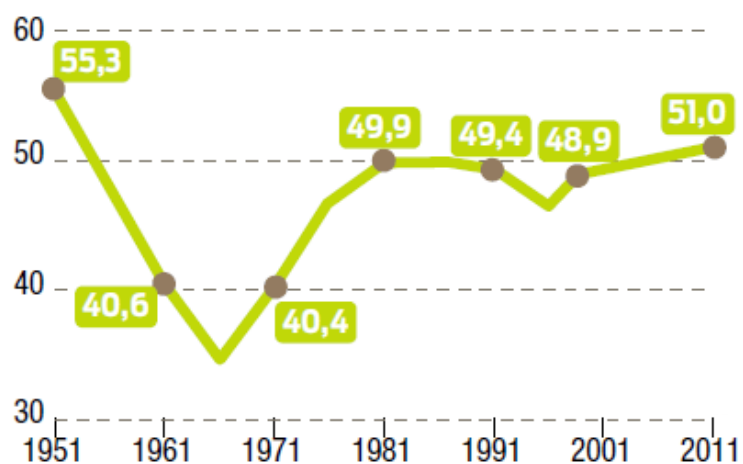
1 : La classification indique les postes des salariés et les situe dans une hiérarchie des emplois.

2 : Système collectif d'épargne mis en place au sein de certaines entreprises. Le principe consiste à verser à chaque salarié une prime liée à la performance (intéressement) ou représentant une part de ses bénéfices (participation).

3 : Dans ce tableau on compte la fréquence des différents thèmes sachant qu'un texte peut en aborder plusieurs. Le total des thèmes est donc nécessairement supérieur à 100%.

DOCUMENT 2

**SMIG ou SMIC* mensuel net en France, pour un temps plein,
en % du salaire net moyen**



Source : d'après l'INSEE.

* Le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) est un salaire minimum instauré en France en 1950. Il a été remplacé par le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) en 1970.

DOCUMENT 3

Revenu salarial annuel moyen en France en 2014

	Revenu salarial annuel moyen	Salaire annuel moyen en équivalent temps plein
Ensemble	20 670	27 040
Sexe		
Femmes	17 820	24 320
Hommes	23 400	29 440
Âge		
Moins de 25 ans	7 500	17 150
25 à 39 ans	18 850	23 950
40 à 49 ans	23 710	28 210
50 à 54 ans	25 460	29 750
55 ans ou plus	25 150	32 940
Diplôme		
Sans diplôme	15 040	20 550
CAP ¹ , BEP ² ou moins	18 410	22 910
Bac	20 920	25 130
Bac + 2	25 470	29 310
Bac + 3 ou plus	36 570	41 710
Catégorie socioprofessionnelle		
Cadres (y compris chefs d'entreprise salariés)	40 460	46 780
Professions intermédiaires	22 940	27 490
Employés	13 990	20 220
Ouvriers	15 280	20 590

Champ : France, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : d'après l'INSEE, 2016.

1 : CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.

2 : BEP : Brevet d'études professionnelles.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

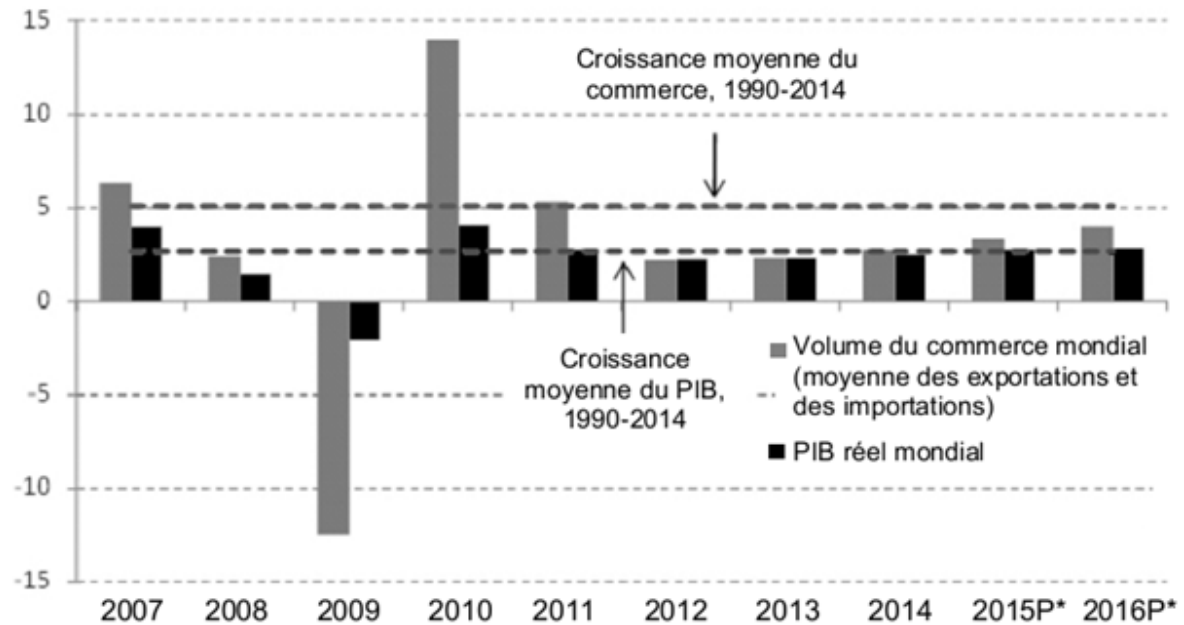
1. Montrez à l'aide d'un exemple comment la croissance économique s'auto-entretient. (3 points)
2. Montrez à l'aide d'un exemple que les inégalités économiques et sociales peuvent être cumulatives. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous caractériserez les liens entre la croissance du commerce et celle du PIB.

Croissance du commerce mondial des marchandises en volume et du PIB réel, 2007 – 2016

(Variation annuelle en %)



* Les chiffres pour 2015 et 2016 sont des projections.

Source : Organisation Mondiale du Commerce (OMC), 2015.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les formes de solidarité ont évolué.

DOCUMENT 1

Il y a dans chacune de nos consciences, avons-nous dit, deux consciences : l'une, qui nous est commune avec notre groupe tout entier, qui, par conséquent, n'est pas nous-même, mais la société vivant et agissant en nous ; l'autre qui ne représente au contraire que nous dans ce que nous avons de personnel et de distinct, dans ce qui fait de nous un individu. La solidarité qui dérive des ressemblances est à son maximum quand la conscience collective recouvre exactement notre conscience totale et coïncide de tous points avec elle : mais, à ce moment, notre individualité est nulle. [...]

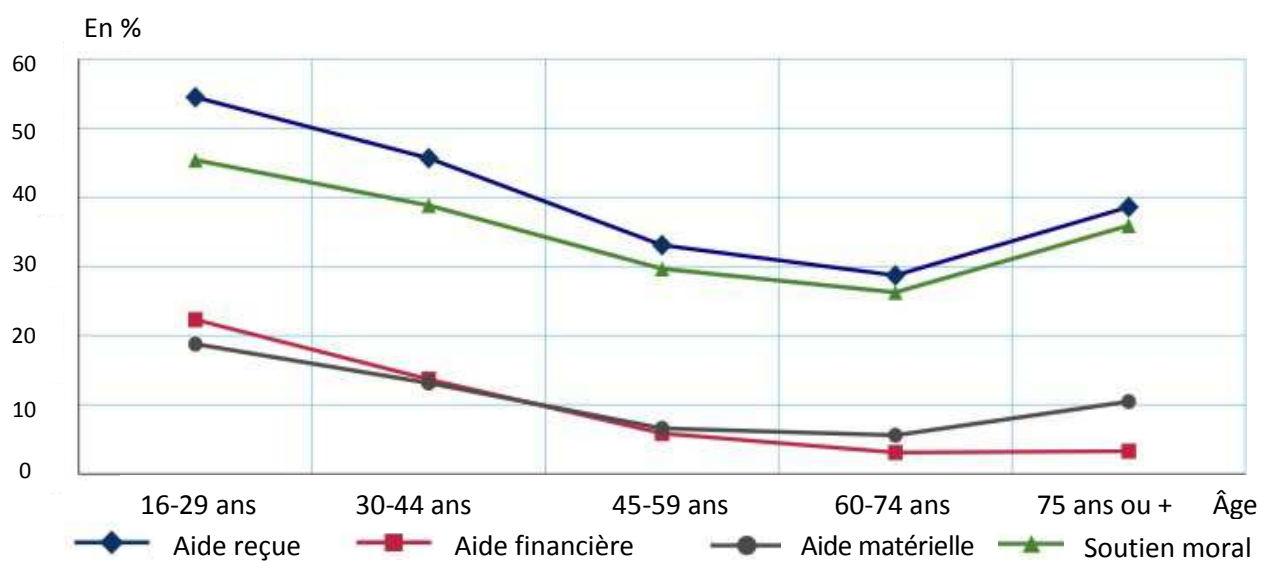
Dans les sociétés où cette solidarité est très développée, l'individu ne s'appartient pas [...] ; c'est littéralement une chose dont dispose la société. Aussi, dans ces mêmes types sociaux, les droits personnels ne sont-ils pas encore distingués des droits réels.

Il en est tout autrement de la solidarité que produit la division du travail. Tandis que la précédente implique que les individus se ressemblent, celle-ci suppose qu'ils diffèrent les uns des autres. La première n'est possible que dans la mesure où la personnalité individuelle est absorbée dans la personnalité collective ; la seconde n'est possible que si chacun a une sphère d'action qui lui est propre, par conséquent une personnalité. Il faut donc que la conscience collective laisse découverte une partie de la conscience individuelle, pour que s'y établissent ces fonctions spéciales qu'elle ne peut pas réglementer ; et plus cette région est étendue, plus est forte la cohésion qui résulte de cette solidarité.

Source : *De la division du travail social*, Émile DURKHEIM, 1893.

DOCUMENT 2

Aides reçues selon l'âge en 2011 (en France)



Lecture : en 2011, 54 % des personnes de 16 à 29 ans ont reçu au moins une forme d'aide de leurs proches* (financière, matérielle ou morale).

Champ : personnes de 16 ans ou plus habitant en France métropolitaine.

Source : INSEE, 2011.

* Les proches d'une personne sont définis comme ses amis ou les membres de sa famille qui ne vivent pas dans le même ménage que cette personne.

DOCUMENT 3

Depuis une vingtaine d'années, des groupes de supporters « ultras* » s'engagent dans le soutien aux clubs de football français. [...]

Au-delà de la sociabilité qu'ils procurent, les groupes ultras ont une action socialisatrice. Au contact des plus anciens, les nouveaux apprennent et intériorisent les manières de faire et de penser de ce milieu. Les membres sont amenés à respecter des règles, à participer à des actions collectives, à s'investir dans la durée. Ainsi, le groupe modèle, dans une large mesure, les comportements individuels. La forte valorisation de la cohésion interne s'accompagne d'une certaine fermeture vis-à-vis de l'extérieur : l'unité du groupe s'établit par opposition aux [...] autres groupes ou aux dirigeants du football. La distance critique envers le groupe et le rôle d'ultra, variable d'un individu à l'autre, n'est globalement pas très élevée. Beaucoup suivent scrupuleusement les préceptes du groupe et du mouvement : ils sont tellement intériorisés et partagés qu'ils deviennent évidents et ne sont pas remis en cause. [...] Chacun occupe une place particulière dans le groupe et est connu en fonction de caractéristiques personnelles. Le groupe (par l'intermédiaire des meneurs qui disposent souvent d'un fort ascendant sur leurs troupes) fait pression sur ses membres pour qu'ils participent aux déplacements et à la préparation des différentes activités. [...]

Les groupes ultras ont cette particularité de promouvoir un fort esprit de groupe et un conformisme interne tout en permettant des parcours individualisés en leur sein.

Source : « Les groupes de supporters ultras », Nicolas HOURCADE,
In Agora débats/jeunesses, 2004.

* Les « ultras » forment un groupe spécifique au sein des supporters assistant aux compétitions sportives. Leur but est de soutenir l'équipe ou le sportif auquel ils s'identifient.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

Comment les groupes d'intérêt influent-ils sur le fonctionnement de la démocratie ?

DOCUMENT

Le *lobbying**, [...] est souvent perçu en France de façon négative : il renvoie à un monde politique où les décisions se prennent portes fermées, avec des enjeux de pouvoir qui échappent aux règles démocratiques. C'est là l'origine même du mot « *lobby* », qui désigne le corridor, en anglais. [...]

Sur le modèle de la culture anglo-saxonne, plus ouverte aux groupes de défense d'un intérêt particulier, une autre conception du *lobbying* tend à émerger, qui fait des *lobbies* des acteurs nécessaires de l'élaboration de la loi.

Les groupes d'intérêt sont d'abord un moyen pour le législateur d'obtenir des informations sur la manière dont la loi est appliquée et sur les moyens de l'améliorer. Dans un monde de plus en plus technique et complexe, les parlementaires souhaitent sortir du tête-à-tête avec l'exécutif et multiplier leurs sources d'informations. La mission de contrôle dévolue au Parlement, et désormais inscrite dans la Constitution, rend ce besoin encore plus prégnant, car il ne peut y avoir d'évaluation objective sans audition de tous les acteurs parties prenantes au sujet d'évaluation. L'activité des groupes d'intérêt est ainsi nécessaire pour permettre au décideur public de mieux connaître les attentes de la société civile. [...]

Certes, les informations délivrées par ces représentants d'intérêts sont, par nature, orientées puisqu'elles défendent un objectif particulier. Mais il revient au parlementaire de faire le tri entre les données qui lui sont transmises et de les confronter à d'autres pour en vérifier la véracité et la cohérence.

En regard de cette exigence d'information des parlementaires, il faut noter également les attentes de l'opinion publique pour participer plus directement au dialogue et à la négociation. Avec l'émergence de la société civile, les groupes sociaux demandent à être associés davantage à la décision politique. Cette demande est bien évidemment facilitée par les techniques d'information et de communication modernes, qui placent le Parlement sous l'œil constant des citoyens. Dans cet espace ouvert, il est facile de se mobiliser, de s'organiser en groupe et d'interpeller les décideurs publics. Les *lobbies* jouent alors un rôle de contrôle de l'action publique, alertant l'opinion en cas de besoin et permettant aux individus les plus directement concernés de se mobiliser ou de s'organiser.

Source : « Rapport présenté à l'Assemblée nationale au nom du groupe de travail sur les *lobbies* »
Christophe SIRUGUE, 2013.

* *lobbying* : stratégie menée par un groupe de pression cherchant à défendre ses propres intérêts auprès des décideurs politiques.

<p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques</p>

SUJET B

Ce sujet comporte deux documents.

Comment expliquer l'abstention électorale ?

DOCUMENT 1

L'abstention recoupe des motivations différentes. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme une expression univoque ou homogène, socialement ou politiquement. Cependant, son développement depuis une vingtaine d'années est moins l'expression d'une indifférence ou d'un retrait du champ politique – lié à des critères d'insertion socio-économique et culturelle défavorables – que d'une forme de « politisation négative ». L'abstention est revendiquée comme une réponse politique à part entière : une volonté de sanction, voire de délégitimation de la représentation politique instituée par l'élection. Ne pas voter, ne pas participer à la désignation d'une classe politique que l'on désapprouve, s'impose comme un nouveau droit citoyen. Considérée ainsi, l'abstention traduit un élargissement des formes d'expression démocratique porté par un modèle de citoyen à la fois plus critique et plus exigeant quant à ses attentes.

Source : « L'électeur incertain », Anne MUXEL, *Revue projet*, 2012.

DOCUMENT 2

Profil des abstentionnistes au second tour de l'élection présidentielle de 2017 en France (en %)

	Votants	Abstentionnistes
Sexe		
Homme	73	27
Femme	76	24
Âge		
18 - 24 ans	66	34
25 - 34 ans	68	32
35 - 49 ans	73	27
50 - 59 ans	76	24
60 - 69 ans	81	19
70 ans et plus	82	18
Profession de l'interviewé		
Cadre	76	24
Profession intermédiaire	75	25
Employé	70	30
Ouvrier	68	32
Retraité	83	17
Statut		
Salarié	73	27
À votre compte	69	31
Au chômage	65	35
Diplôme		
Inférieur au bac	73	27
Baccalauréat	72	28
Bac + 2	77	23
Au moins bac + 3	78	22
Niveau de revenu du foyer		
Moins de 1 250 euros	66	34
De 1 250 à 2 000 euros	75	25
De 2 000 à 3 000 euros	76	24
Plus de 3 000 euros	80	20

Source : d'après IPSOS, 2017.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Économie approfondie

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- *en construisant une argumentation ;*
- *en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

Présentez la politique de la concurrence à l'égard des cartels de producteurs.

DOCUMENT

La Commission [européenne] inflige une amende de 2,93 milliards d'euros à des constructeurs de camions pour avoir participé à une entente.

La Commission européenne a estimé que [5 constructeurs de camions] ont enfreint les règles de concurrence de l'UE. Ces constructeurs de camions se sont entendus pendant 14 ans sur les prix de vente des camions ainsi que sur la possibilité de répercuter sur les acheteurs les coûts de mise en conformité avec les règles plus strictes en matière d'émissions. La Commission a infligé une amende record d'un montant de 2 926 499 000 euros.

Aucune amende n'a été infligée à [un des constructeurs de camion], car [il] a révélé l'existence de l'entente à la Commission. Toutes les sociétés ont reconnu leur participation et ont accepté de conclure une transaction.

La commissaire chargée de la concurrence, Mme Margrethe Vestager, a déclaré à ce propos : « Aujourd'hui, nous avons frappé fort en infligeant des amendes records pour cette infraction grave. Dans l'ensemble, il y a plus de 30 millions de camions sur les routes européennes, qui représentent environ trois quarts du transport intérieur de marchandises en Europe et jouent un rôle essentiel dans l'économie européenne. Il n'est pas acceptable que [5 constructeurs] qui produisent à eux seuls environ 9 sur 10 camions de poids moyen et lourd en Europe, aient conclu une entente au lieu de se livrer concurrence. Pendant 14 ans, ces sociétés se sont entendues sur les prix et sur la répercussion des coûts de mise aux normes environnementales sur les clients. C'est également un message clair aux entreprises que les ententes ne sont pas acceptées. »

Source : Communiqué de presse, Commission européenne, 19 juillet 2016.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Économie approfondie

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Comment expliquer l'instabilité financière ?

DOCUMENT

À l'origine de chaque crise financière, il y a toujours un « boom », une sorte de déplacement de l'économie favorisé par telle invention, telle découverte. [...] Ce boom euphorise les agents et favorise les anticipations de profit, donc les demandes de financement. Paradoxalement, c'est quand tout va bien et que la période est à l'euphorie que l'instabilité prend racine. [...] Tous les acteurs sont dans de telles périodes incités à profiter de l'euphorie et ce faisant ils y participent et amplifient le cycle haussier. Ne pas le faire serait se priver d'un profit. Mais tous auront aussi intérêt à se retirer lorsque le cycle se retournera. [...] Pour comprendre pourquoi les agents agissent ainsi, tel un troupeau, il faut se représenter la finance comme un système ou un réseau. À l'intérieur de ce système, les acteurs sont étroitement liés les uns aux autres. Le résultat de la décision prise par l'un des acteurs de ce réseau dépend de celles prises par tous les autres. C'est pourquoi, lorsqu'ils prennent leurs décisions, ces acteurs ne le font pas en fonction d'eux-mêmes mais en fonction de l'idée qu'ils se font de l'opinion de tous les autres. [...] Ce phénomène peut s'auto-entretenir un certain temps et produire une augmentation continue et cumulative du prix d'un actif. [...] En pleine période de bulle, les cours grimpent de plus en plus et il est dans l'intérêt pécuniaire des opérateurs de continuer d'acheter, ce qui ne fait qu'alimenter la bulle. Les opérateurs se comportent certes comme des moutons mais, paradoxalement, cela n'a rien d'irrationnel si l'on en juge par la capacité que leur confère ce genre de comportement à réaliser des gains. Évidemment, les arbres ne montant jamais jusqu'au ciel, il arrive un moment où la bulle éclate, moment qu'on a toujours beaucoup de mal à prévoir. On entre alors dans une phase de krach où tous les opérateurs se mettent à vendre, parce qu'ils prévoient que la baisse enclenchée va se poursuivre. [...] À la rigueur, peu importe que les craintes soient fondées, la seule crainte de la crise peut suffire à l'engendrer. Au plus fort de la crise boursière de l'automne 2008, on a assisté à des baisses auto-entretenues : la panique et les craintes des opérateurs ont provoqué l'effondrement des cours boursiers avant même de connaître l'ampleur réelle des dégâts.

Source : Monnaie, banques, finance, Jézabel COUPPEY-SOUBEYRAN, 2012.